

**Présentation du projet d'implantation de la Compagnie Eastern Airways
sur l'aéroport Dijon-Bourgogne
Lundi 10 mai 2010 – 15h – Hôtel de Région**

Le conseil régional de Bourgogne, le conseil général de la Côte-d'Or, le Grand Dijon et la Chambre de commerce et d'industrie, ont lancé en avril 2005 une démarche conjointe baptisée *Renaissance* pour développer une activité aérienne commerciale civile sur la base aérienne de Dijon-Longvic.

La base aérienne 102, constituée d'une plateforme de 500 hectares dont une zone civile de 3 hectares exploitée par la CCI et dénommée aéroport Dijon Bourgogne, en vertu d'une autorisation d'occupation temporaire, appartient au ministère de la Défense.

L'aéroport Dijon-Bourgogne est considéré comme un aéroport de catégorie D au sens de la Commission européenne - ce qui correspond à de petits aéroports régionaux, dont le volume annuel est inférieur à un million de passagers.

Dans le cadre du projet *Renaissance*, la CCI a orienté ses démarches vers la réouverture des liaisons Dijon-Toulouse et Dijon-Bordeaux. Elle a ainsi lancé une procédure Obligation de service public en 2007, d'abord infructueuse, puis un appel à projets européen auprès des opérateurs de transport aérien, en janvier 2008.

La compagnie aérienne britannique *Eastern Airways*, fondée en 1998, est basée sur l'aéroport d'Humberside. Elle propose des services aériens réguliers pour l'aviation d'affaires, principalement en Grande Bretagne. Elle s'est portée candidate pour s'implanter sur l'aéroport Dijon-Bourgogne, dans le cadre de l'appel à projets.

Le groupe fournit des prestations de vols réguliers sur des destinations domestiques et européennes, des services de charter à la demande et assure de la manutention au sol.

La compagnie *Eastern Airways* réalise un chiffre d'affaires de près de 100 millions d'euros, dont 75 % provient de l'activité des vols réguliers et 25 % restant des charters et de la location de type ACMI (Aircraft Crew Maintenance and Insurance).

Eastern Airways transporte aujourd'hui 600 000 passagers par an. Elle dessert 19 villes et assure 22 liaisons ariennes, soit environ 150 vols par jour.

La compagnie *Eastern Airways* est indépendante des autres groupes aériens. Elle est détenue à part égales entre Richard Lake et Bryan Huxford (P&B Investments et Magnificent Obsessions).

Elle fonde son avantage concurrentiel sur la qualité reconnue des prestations offertes et notamment la qualité de l'accueil commercial au sol et à bord, sa technicité et sa ponctualité. Elle bénéficie d'une excellente réputation.

Concernant son implantation sur l'aéroport Dijon-Bourgogne, *Eastern Airways* envisage cette année de développer les lignes Dijon-Bordeaux et Dijon Toulouse, à raison de 2 vols aller-retour pour chacune de ces destinations du lundi au vendredi et 1 aller-retour le dimanche. Dès 2011, deux nouvelles lignes sont prévues vers Nantes et Nice, à raison d'1 aller-retour 6 jours sur 7.

Le projet a été établi sur la base d'un trafic prévisionnel de :

- 24 500 passagers en 2010,
- 49 508 passagers en 2011,
- 58 460 passagers en 2012.

Pour réaliser ces vols, deux appareils de type Jetstream 41 seront basés sur l'aéroport Dijon-Bourgogne.

Pour accompagner ce développement et limiter le risque économique pris par *Eastern Airways* pour exploiter ces nouvelles liaisons, les partenaires de *Renaissance* ont décidé :

- une aide au démarrage de 2 276 000 € (644 000 € pour la CCI, 644 000 € pour le conseil général, 644 000 € pour le Grand Dijon et 344 000 euros pour le conseil régional, pour tenir compte des autres aides accordées au titre de la formation et des investissements), dans le respect des Lignes directrices européennes n° 2005/C 312/01.
- une aide à l'investissement de 500 000 € et une aide à la formation de 345 000 € du conseil régional de Bourgogne.

Afin de sécuriser cette intervention, il a été nécessaire de procéder avec l'appui de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) à la notification d'un

régime d'aide individuel en application de ces Lignes directrices. Ce dossier a été mené en étroite collaboration avec les services de la DGAC et de la Commission européenne depuis le second semestre 2009. L'accord de conformité de la Commission européenne, premier de ce genre pour l'Etat français, a été notifié par la Commission le 26 mars 2010.

Le lancement officiel des nouvelles lignes est prévu le 23 août 2010.